EPITRE CATHOLIQUE DE S. JACQUES.

LES SEPT EPITRES *suivantes ont été appellées* CATHOLIQUES, *c'est-à-dire*, universelles *par tous les anciens Peres Grecs, & par la plûpart des Peres Latins, parcequ'elles ne sont pas adressées à des Eglises ou à des personnes particulieres, comme celles de l'Apôtre saint Paul, mais à des Eglises entieres & à tous les fidelles indistinctement : Cependant on en doit excepter la seconde & la troisiéme Epitres de saint Jean qui sont écrites à des particuliers, ce qui n'a pas empêché qu'on ne les ait comprises sous le même titre de celles ausquelles ce nom convient particulierement. On a donné aussi à ces mêmes Lettres le nom de* CANONIQUES, *non-seulement parcequ'elles contiennent un grand nombre de regles de Morales ; mais encore parcequ'elles sont comprises dans le canon des Livres sacrés, & parcequ'elles contenoient la doctrine universellement reçûe de toute l'Eglise. On rapportera sur chacune de ces Lettres en particulier, les preuves de leur Canonicité, c'est-à-dire, de l'acceptation que l'Eglise universelle en a faite, en les mettant au rang de ses Livres Canoniques ; il suffira d'ajoûter ici qu'elles ont été mises dans le rang qu'elles ont à present, tant par l'Eglise Grecque, que par l'Eglise Latine, qu'elles sont citées par saint Clement d'Alexandrie*, lib. 3 Pedag. cap. 12. *par Eusebe*, lib. 6. hist. cap. 11. *par Origenes*, Homil. 2. in Levitiq. cap. 2. & hom. 9. in Numer. cap. 16. & 17. *vers la fin, par saint Cyrille de Jerusalem*, Cateches. 4. *par saint Gregoire de Nazianze, par Amphiloque, par saint Athanase*, Epist. ad Ammon. Monach. *& dans la Synopse qui lui est attribuée ; par saint Jerôme*, Epist. ad Paulin. *par saint Augustin*, lib. de fide & operib. n. 21. p. 177. tom. 6. *& par Innocent I.* Epist 3. ad Exuperium cap. 7. *qu'elles sont mises dans les catalogues des Conciles de Laodicée* can. 60. ann. 370. *de Carthage* 3. can. 47. ann. 397. *du Concile de Rome sous Gelase* ann. 494. *par Eugene IV. dans sa Lettre* ad Armenos, *rapportée dans le Concile de Florence : Et enfin dans le Concile general de Trente*, Session 4. de script. Canon.

LA PREMIERE de ces sept Epitres est celle de saint Jacques, elle est écrite par cet Apôtre aux Juifs nouveaux convertis & dispersés dans les diverses Provinces du monde, afin non-seulement de les consoler dans leurs exils & dans leur dispersion, de les exhorter à la patience, dans les afflictions & dans les tribulations ausquelles ils se trouvoient exposés, mais pour les prévenir & les détromper de plusieurs erreurs que de faux-apôtres tâchoient de leur insinuer, & sur-tout sur cette pernicieuse doctrine qu'ils leur debitoient, que la foi seule suffisoit sans les œuvres ; c'est en effet le sujet principal de cette Lettre, & c'est dans ces vûes que cet Apôtre leur propose l'exemple de Job, afin qu'ils apprennent à se soumettre comme ce saint Patriarche aux ordres & à la volonté de Dieu ; qu'il les avertit de mépriser tout ce qu'il y a de grand & d'agreable dans ce monde, pour s'attacher à s'acquerir les biens & les richesses éternelles, de s'occuper à la priere, de veiller beaucoup sur eux-mêmes, de parler peu, & d'éviter par le silence les maux infinis que les indiscretions de la parole causent dans le monde ; ensuite il leur prouve la necessité des bonnes œuvres, sans lesquelles la foi n'a point la vie, il les encourage en leur faisant considerer le prix du don de la vocation à l'Evangile, & les invite à en remercier Dieu. Enfin il leur prescrit diverses regles pour se conduire saintement dans les divers états où ils se trouvent, & il les exhorte à inviter dans leurs maladies les Prêtres à venir prier sur eux, & à leur appliquer l'onction sainte, afin d'attirer sur eux la benediction de Dieu, la remission de leurs fautes, & la guérison de leurs maux.

Le stile de cette Epitre est vif, touchant, les expressions fortes & énergiques, & les matieres peu suivies, ensorte qu'il paroît visiblement que cet Apôtre n'y a voulu garder aucun autre ordre que celui d'exposer ses pensées naturellement, & comme elles lui sont venues sur le champ.

A l'égard de l'Auteur de cette Lettre, on ne peut disconvenir qu'il se nomme Jacque, & qu'il étoit un des Apôtres, comme il est dit au premier verset du premier chapitre de cette Epitre, mais plusieurs ont douté si c'est Jacque fils de Zebedée & frere de Jean, ou si c'est Jacque frere de Jude fils d'Alphée.

Digitized by Google

La plus commune opinion & la plus vraisemblable, pour ne pas dire certaine, est que c'est Jacque fils d'Alphée & frere de Jude appellé le Mineur ou le plus jeune, qui est mis dans l'Evangile au nombre des freres ou cousins de JESUS-CHRIST, *qui a été Evêque de Jerusalem, & dont il est parlé* Act. 15. v. 13. & ailleurs. *Voici les raisons ou les conjectures qui appuyent ce sentiment,* 1°. *C'est que la dispersion des Juifs dont parle cet Apôtre,* chap. 1. v. 1. *n'est arrivée que long-temps après la mort de Jacque frere de Jean; car celle qui arriva après la mort d'Etienne,* Act. 8. v. 1. *ne fut ni si generale ni si étendue, & que Jacque le Majeur frere de Jean & fils de Zebedée, est mort long-temps auparavant sous Herode Agrippa,* Act. 12. v. 1. & 2. *& qu'ainsi il n'a pû écrire aux douze tribus dispersées dans toutes les parties du monde,* 2°. *C'est que saint Jerôme dans son Commentaire sur l'Epitre aux Galates,* chap. 1. *prétend, comme aussi saint Augustin, que l'auteur de cette Epitre refute de faux-apôtres, qui abusant de quelques expressions de saint Paul dans son Epitre aux Romains, soûtenoient que l'on étoit pleinement justifié par la seule foi sans les œuvres. Or c'est ce que n'a pû faire certainement saint Jacque frere de Jean, puisque saint Paul n'avoit pas encore commencé à prêcher l'Evangile lorsque cet Apôtre souffrit le martyre, & que selon saint Irenée,* lib. 3. cap. 1. *Les Apôtres même ne commencerent à écrire que fort tard, outre que l'Epitre aux Romains, dont il est ici question, n'a été écrite par l'Apôtre saint Paul que vers l'an* 58. *de l'Ere vulgaire; d'où l'on a conclu que cette Epitre n'a pas été écrite par Jacque fils de Zebedée, mais par saint Jacque fils d'Alphée & frere de Jude, trente-quatre ans après la mort de* JESUS-CHRIST *l'an* 67. *de l'Ere vulgaire; & selon d'autres, vers la fin de l'année* 58. *ou au commencement de l'année* 59. *Voyez Eusebe,* lib. 2. hist. cap. 22. *vers la fin, il met la mort de cet Apôtre sous le regne de Neron; & Josephe,* lib. 20. antiq. cap. 8. p. 698. n. 16. *attribue la ruine de Jerusalem à la mort injuste de cet Apôtre.*

CHAPITRE PREMIER.

Il excite à la joie dans l'affliction; & à demander à Dieu la sagesse avec confiance. Dieu n'est point auteur du mal, mais de tout bien. On doit parler peu, & écouter volontiers. Il ne suffit pas d'apprendre la verité; il faut l'accomplir. La vraie religion consiste dans les bonnes œuvres.

1. JACQUE, serviteur de Dieu & de notre Seigneur JESUS-CHRIST, aux douze tribus qui sont dispersées, Salut.

2. ‡ Mes freres, faites toute votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent,

‡ POUR UN MART. NON PONT.

3. sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

Rom. 5. 3.

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soiyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute maniere, & qu'il ne vous manque rien.

5. Que si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous liberalement sans reprocher *ses dons*, & la sagesse lui sera donnée.

6. Mais qu'il la demande avec foi sans aucun doute. Car celui qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent.

Matt. 7. 7. & 21. 22. Marc. 11. 24. Luc. 11. 9. Joan. 14. 13. & 16. 23. 24.

7. Il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.

8. L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant en toutes ses voies.

9. Que celui d'entre *nos* freres qui est d'une condition basse, se glorifie de sa *veritable* élevation.

1. *ACOBUS Dei & Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribubus, quæ sunt in dispersione, salutem.*

2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cùm in tentationes varias incideritis:*

3. *scientes quòd probatio fidei vestræ patientiam operatur.*

4. *Patientia autem opus perfectum habet: ut sitis perfecti & integri, in nullo deficientes.*

5. *Si quis autem vestrûm indiget sapientiâ, postulet à Deo, qui dat omnibus affluenter, & non improperat: & dabitur ei.*

6. *Postulet autem in fide nihil hæsitans: qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui à vento movetur & circumfertur.*

7. *Non ergo æstimet homo ille quòd accipiat aliquid à Domino.*

8. *Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.*

9. *Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua:*

℣. 1. *expl.* Ce n'est pas le fils de Zebedée, mais l'Evêque de Jerusalem, frere de l'Apôtre saint Jude, & appellé le frere de notre Seigneur, *c'est-à-dire*, son proche parent.

Ibid. *expl.* C'est la même qualité que l'Apôtre saint Paul a prise dans *l'Ep. aux Romains ch.* 1. *v.* 1. *& Philip. ch.* 1. *v.* 1.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, aux Juifs naturels descendus des douze tribus & de la posterité de Jacob, mais nouveaux convertis; il n'excepte aucune des tribus.

Ibid. *expl.* Il y avoit long-temps que dix de ces tribus avoient été dispersées sous Salmanasar, dont plusieurs n'étoient pas encore revenus. C'est à tous ceux de ces tribus, qui se sont convertis, soit qu'ils habitassent dans la Grece ou dans l'Empire Romain, ausquels cet Apôtre adresse cette lettre. Quelques-uns prétendent que c'est aux Juifs de la Judée seulement, qui par la persecution pour le nom de Jesus-Christ avoient été obligés de sortir de leur pays & de se disperser par tout le monde, dispersion plus étendue & plus generale que celle qui est rapportée, *Act. ch.* 8. *v.* 1. *& suiv.*

℣. 2. *lettr.* tentations. *Expl.* Sous ce mot general l'Apôtre entend des épreuves, comme sont les persecutions où ces nouveaux Juifs convertis étoient exposés pour le nom de Jesus-Christ. *Voyez le v.* 13. *ci-après*, c'est pourquoi au *v. suivant* il les appelle des épreuves de leur foi.

℣. 3. *expl.* les persecutions, les contradictions, il ajoûte de votre foi, pour marquer que c'étoit par rapport à la foi de Jesus-Christ qu'ils souffroient.

Ibid. *expl.* fait connoître & rend publique cette vertu.

℣. 4. *autr.* Or le fruit ou l'objet de la patience est de vous rendre parfaits, &c.

℣. 5. *expl.* Il semble que l'Apôtre entend par cette sagesse la patience & la perfection dont il vient de parler.

Ibid. *expl.* Il dit que cette patience est un don de Dieu qu'il faut lui demander par des prieres.

Ibid. *expl.* & pour les encourager à le demander, il les assûre qu'ils ne seront point refusés, parceque Dieu donne abondamment à tous ceux qui lui demandent

℣. 6. *expl.* mais voici les conditions que doit avoir cette priere pour qu'elle soit efficace. 1. qu'elle soit accompagnée de la foi que Dieu peut tout. 2. qu'il est très-disposé à nous accorder tout. *Voyez le v. précedent.*

℣. 7. *expl.* qui doute si Dieu le peut & s'il le veut.

℣. 8. expl. *Grec.* L'homme qui a l'esprit ou l'ame double, inconstant dans toutes ses voies. Ce verset par rapport au sens du Grec est lié avec le précedent, & le sens est: il ne faut pas que cet homme, qui a l'esprit double & qui est inconstant ou incertain dans tout ce qu'il fait espere jamais rien obtenir de Dieu. C'est une explication du mot de la Vulgate *hæsitans. Voyez le v.* 6. *précedent*, & l'Apôtre oppose cette incertitude à la foi, qu'il dit être necessaire pour obtenir de Dieu ce qu'on lui demande.

℣ 9. *autr.* Celui qui est pauvre doit se glorifier d'un état si relevé. *Expl.* en l'envisageant par les yeux de la Religion & de la foi. *Voyez le v.* 12. *ci après.*

Digitized by Google

10. *dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit :*

11. *exortus est enim sol cum ardore, & arefecit fœnum, & flos ejus decidit, & decor vultûs ejus deperiit : ita & dives in itineribus suis marcescet.*

12. *Beatus vir, qui suffert tentationem : quoniam cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.*

13. *Nemo cùm tentatur, dicat quoniam à Deo tentatur : Deus enim intentator malorum est : ipse autem neminem tentat.*

14. *Unusquisque verò tentatur à concupiscentiâ suâ abstractus, & illectus.*

15. *Deinde concupiscentia cùm conceperit, parit peccatum : peccatum verò cùm consummatum fuerit, generat mortem.*

16. *Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.*

17. *Omne datum optimum, & omne donum perfectum desursum est, descendens à Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.*

18. *Voluntariè enim genuit nos verbo veritatis ; ut simus initium aliquod creaturæ ejus.*

19. *Scitis, fratres mei dilectissimi : Sit autem omnis homo velox ad audiendum : tardus autem ad loquendum, & tardus ad iram.*

20. *Ira enim viri, justitiam Dei non operatur.*

21. *Propter quod abjicientes omnem immundiciam, & abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.*

22. *Estote autem factores verbi, & non auditores tantùm, fallentes vosmetipsos.*

23. *Quia si quis auditor est verbi, & non factor : hic comparabitur viro considerantì vultum nativitatis suæ in speculo :*

24. *consideravit enim se, & abiit, & statim oblitus est qualis fuerit.*

25. *Qui autem perspexerit in legem perfectam*

10. Et au-contraire, que celui qui est riche *se confonde* dans son *veritable* abaissement ✓, parcequ'il passera comme la fleur de l'herbe. *Eccli. 14. 18. Isai. 40. 6. 1. Pier. 1. 24.*

11. Car *comme* au lever d'un soleil brûlant l'herbe se seche, la fleur tombe, & perd toute sa beauté ; ainsi le riche sechera & se flétrira dans ses voies.

12. ‡ Heureux celui qui souffre *patiemment* les tentations & les maux ✓, parceque lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie ✓ que Dieu a promise à ceux qui l'aiment ¶. ‡ POUR UN MART. PONTIFE. *Job. 5. 17.*

13. Que nul ne dise lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente. Car Dieu est incapable de tenter, & de pousser au mal ✓.

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte & qui l'attire dans le mal ✓.

15. Et ensuite quand la concupiscence a conçû ✓, elle enfante le peché, & le peché étant accompli engendre la mort.

16. Ne vous y trompez donc pas, mes chers freres.

17. ‡ Toute grace excellente & tout don parfait vient d'enhaut ✓, & descend du Pere des lumieres ✓, qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune revolution. ‡ POUR LE 4. DIM. APRE'S PASQUE.

18. C'est lui qui par sa volonté ✓ nous a engendrés par la parole de la verité ✓, afin que nous fussions comme les prémices de ses creatures ✓ ¶.

19. Ainsi, mes chers freres ✓, que chacun *de vous* soit promt à écouter, lent à parler, & lent à se mettre en colere ✓. *Prov. 17. 27.*

20. Car la colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu ✓.

21. C'est pourquoi renonçant à toutes productions impures & superflues de peché ✓, recevez avec docilité la parole qui a été entée *en vous* ✓, & qui peut sauver vos ames ¶.

22. ‡ Ayez soin d'observer *cette* parole ✓, & ne vous contentez pas de l'écouter ✓ en vous séduisant vous-mêmes ✓. *Matt. 7. 21. Rom. 2. 13.* ‡ POUR LE 5. DIM. APRE'S PASQUE.

23. Car celui qui n'est qu'auditeur, & non observateur de la parole, est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage naturel ✓, qu'il voit dans un miroir ;

24. & qui après y avoir jetté les yeux, s'en va, & oublie à l'heure-même quel il étoit ✓.

25. Mais celui qui considere ✓ *exactement* la loi parfaite,

℣. 10. *expl.* Et celui au-contraire qui est riche doit s'humilier d'un état si peu solide, si peu durable & si dangereux pour son salut. *Voyez ch. 5. v. 1. ci-après.* L'Apôtre dit cela pour consoler les Juifs nouveaux convertis, qui dans leur dispersion souffroient la pauvreté & le mépris.

℣. 12. *expl.* L'Apôtre met au nombre des tentations la pauvreté dont il vient de parler au *v. 9. ci dessus.*

Ibid. *autr.* Il recevra pour récompense la vie : car le mot de couronne marque le prix du combat & de la victoire. Saint Paul, 2. *ad Tim. ch. 4. v. 8.* appelle cette récompense une couronne de justice par rapport à la promesse que Dieu nous a faite de couronner nos merites, qui sont l'effet de ses dons, *Concil. de Trente Sess. 6. ch. 16.*

℣. 13. *expl.* L'Apôtre distingue ici tacitement deux sortes de tentations, une qui n'est proprement qu'une épreuve, & sous ce nom il comprend la persecution & les afflictions. *Voyez le v. 2. ci-dessus.* L'autre est celle, par laquelle l'homme est porté au peché, & c'est de cette derniere dont il dit, que Dieu ne tente point. *Le Grec porte :* Dieu ne peut être tenté d'aucun mal, & ne peut aussi tenter personne pour le porter au peché.

℣. 14. *expl.* par notre propre corruption, par notre propre goût qui nous porte vers les choses sensibles, & nous sollicite de jouir des biens de la vie présente qui nous charment & qui nous enchantent.

℣. 15. *expl.* L'Apôtre décrit ici les differens degrés par lesquels la concupiscence nous porte au peché : le premier, c'est de prendre gout au peché ; c'est ce qu'il appelle concevoir : Le second est d'y consentir ; c'est ce qu'il appelle enfanter : Le troisiéme est d'en venir à l'action ; c'est ce qu'il appelle consommer.

℣. 17. *expl.* C'est-à-dire, bien loin que Dieu puisse porter les hommes au peché, & qu'il puisse être auteur du mal qui est en nous & que nous faisons. *Voyez le v. 13. ci-dessus* ; c'est au-contraire de lui d'où sortent toutes les graces, &c.

Ibid. *expl.* C'est une allusion que l'Apôtre fait de Dieu au soleil ; mais avec cette difference, ajoûte-t'il, que la lumiere de Dieu n'est pas alterable, & capable de changement comme l'est celle du soleil.

℣. 18. *expl.* C'est par un pur mouvement de sa bonté & de sa misericorde toute gratuite, qu'il nous a donné une nouvelle naissance par le don de la foi, qu'il a répandu dans nos ames par le ministere de la parole de verité à laquelle nous avons cru.

Ibid. *expl.* par le saint Evangile, par le Batême.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, du nouveau monde regeneré par le Batême de Jesus-Christ, reparé par l'application du fruit de sa mort, & créé de nouveau par la parole de vie de son Evangile.

℣. 19. *lettr.* Vous le savez, mes chers freres. On a suivi le Grec dans la Version ; *c'est à dire*, que c'est par la parole de la verité que Dieu nous a rendus ses enfans ; ce qui a rapport au verset précedent, & le termine : mais, selon le Grec, le verset commence de la sorte : *C'est pourquoi*, ou, *Ainsi, mes chers freres.*

Ibid. *autr.* mais qu'il ne le soit ni à parler, ni à se mettre en colere. *Expl.* L'Apôtre joint immediatement la colere au trop parler ; parceque souvent ce vice est la source des querelles, des dissentions & des emportemens. *Voyez le v. 2. & suiv. du ch. 3. ci après.*

℣. 20. *expl.* Ne garde point les commandemens de Dieu, mais au-contraire, elle nous fait tomber en des excès contraires à la justice : Ainsi l'Apôtre en veut plus marquer par cette sentence, que les paroles ne paroissent signifier.

℣. 21. *lettr.* toute impureté & toute abondance de malice. *Expl.* Ceci a rapport à ce qu'il a dit ci-dessus v. 18. que Dieu les avoit engendrés à une vie nouvelle ; & qu'ainsi ils devoient renoncer à toutes leurs iniquités passées.

Ibid. *expl.* la doctrine Evangelique qui vous a été enseignée, & que vous avez reçûe par la foi.

℣. 22. *lettr.* Executez ce que la parole vous ordonne. *Expl.* la parole qui a été entée en vous. *Voyez le v. précedent* ; c'est-à dire, faites ce que la doctrine Evangelique vous ordonne.

Ibid. *autr.* d'y croire.

Ibid. Le Grec ajoûte : *Par de faux raisonnemens.* Plusieurs croient que S. Jaques avoit en vûe les disciples de Simon, qui disoient que la foi sans les œuvres suffisoit pour le salut, & se fondoient sur quelques passages de l'Ecriture, & sur-tout de S. Paul, qu'ils détournoient, comme dit S. Pierre, en de mauvais sens, & en abusoient à leur propre ruine.

℣. 23. *lettr.* de sa naissance ; *c'est-à-dire*, son veritable visage tel qu'il l'a reçû par sa naissance.

℣. 24. *expl.* les taches que le miroir lui avoit fait appercevoir sur son visage.

℣. 25. *expl.* L'Apôtre applique ici sa comparaison, & par ce mot de considerer, qui a rapport à celui qui se regarde dans un miroir, il entend celui qui écoute & qui croit à l'Evangile, qu'il nomme la loi parfaite de la liberté, parcequ'elle fait agir avec amour, selon saint Augustin, *Epist. 106. n. 19. p. 601. tom. 2.*

Digitized by Google

qui est celle de la liberté, & qui s'y rend attentif ℓ, celui-là n'écoutant ℓ pas seulement pour oublier aussi-tôt, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans son action.

26. Si quelqu'un d'entre vous se croit être religieux ℓ, & ne retient pas sa langue comme avec un frein ℓ, mais séduit lui-même son cœur ℓ, sa religion est vaine & infructueuse.

27. La religion & la pieté pure & sans tache aux yeux de Dieu *notre* Pere ℓ, consiste à visiter les orphelins & les veuves dans leur afflictions, & à se conserver pur *de la corruption* du siecle présent ¶.

libertatis, & permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis: hic beatus in facto suo erit.

26. *Si quis autem putat se religiosum esse, non refrenans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.*

27. *Religio munda, & immaculata apud Deum & Patrem, hæc est: Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc sæculo.*

Ibid. *lettr.* & qui s'y arrête. *Expl.* C'est-à-dire, qu'il la pratique, comme il l'explique dans la suite.

Ibid. *expl.* Ce mot explique celui de considerer, dont l'Apôtre s'est servi ci-dessus.

℣. 26. *expl.* vraiment chrétien. Ceci a rapport à ce qu'il a dit ci-dessus *v.* 19.

Ibid. *expl.* pour l'empêcher de se répandre en paroles qui ruinent le fruit de toutes les bonnes œuvres.

Ibid. *expl.* La liberté que la langue se donne de se répandre en paroles ou indiscretes ou injurieuses au prochain, vient de ce que *le cœur est séduit* par quelque passion d'orgueil, de jalousie, de haine, de prevention ou autre. *Autr.* mais laisse errer son cœur. *Expl.* C'est-à-dire, mais lui donne une liberté indiscrete & sans borne.

℣. 27. *expl.* L'Apôtre pour former son antithese, sous-entend que la veritable religion consiste premierement à retenir sa langue comme avec un frein, & puis à exercer les autres œuvres de charité.

CHAPITRE II.

Il condanne l'acception des personnes. Il imprime l'estime pour les pauvres. Il ne faut rien violer de la loi. On obtient misericorde en la faisant. Il prouve par l'Ecriture, que la foi est morte sans les œuvres.

Levit. 19. 15. Deut. 1. 17. & 16. 19. Prov. 24. 23. Eccli. 42. 1.

1. MEs freres, n'asservissez point la foi que vous avez de la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST à des personnes ℓ.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or ℓ & un habit magnifique ℓ, & qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

3. & qu'arrêtant votre vûe sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez *en lui présentant une place honorable:* Asseyez-vous ici ℓ; & que vous disiez au pauvre; Tenez-vous là debout; ou, asseyez-vous à mes piés ℓ;

4. n'est-ce pas là faire difference en vous-même entre l'un & l'autre ℓ, & suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites ℓ?

5. Ecoutez, mes chers freres, Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étoient pauvres dans ce monde, *pour être* riches dans la foi, & heritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ℓ?

6. Et vous au-contraire, vous deshonorez le pauvre ℓ. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les tribunaux de la justice ℓ?

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphement le nom auguste ℓ *de Christ*, d'où vous avez tiré le vôtre?

8. Que si vous accomplissez la loi royale en suivant ce précepte de l'Ecriture: Vous aimerez votre prochain comme vous-même; vous faites bien ℓ.

Lev. 19. 18. Matt. 22. 39 Marc. 12. 31 Rom. 13. 9. Gal. 5. 14.

9. Mais si vous avez égard à la condition des personnes, vous commmettez un peché, & vous êtes condannés par la loi ℓ comme en étant les violateurs.

Matt. 5. 19.

10. Car quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée ℓ.

1. *FRatres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ.*

2. *Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem & pauper in sordido habitu,*

3. *& intendatis in eum, qui indutus est veste præclarâ, & dixeritis ei: Tu sede hic benè: pauperi autem dicatis: Tu sta illic; aut sede sub scabello pedum meorum:*

4. *nonne judicatis apud vosmetipsos, & facti estis judices cogitationum iniquarum?*

5. *Audite, fratres mei dilectissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, & hæredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se?*

6. *Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos, & ipsi trahunt vos ad judicia?*

7. *Nonne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos?*

8. *Si tamen legem perficitis regalem secundùm scripturas: Diliges proximum tuum sicut teipsum: benè facitis.*

9. *Si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti à lege quasi transgressores.*

10. *Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.*

℣. 1. *lettr* n'ayez point la foi de la gloire de notre Seigneur Jesus-Christ en acception des personnes. *Autr.* n'ayez point de respects humains pour la condition des personnes, vous qui avez l'honneur d'appartenir à Jesus-Christ par la foi, & qui devez être convaincus que cette même foi nous rend tous égaux, que nous avons tous le même Maître qui nous a rachetés d'un grand prix, & que l'Evangile ne considere ni les honneurs, ni la naissance, ni les richesses, & ne veut pas que ces choses soient la mesure de notre estime; ce que l'Apôtre entend particulierement des assemblées des fidelles, où il ne devoit y avoir ni rang ni distinction. *Voyez les deux vers. suiv.*

℣. 2. expl. *autr.* une chaîne d'or ou espece de collier d'or que l'on mettoit sur l'habit pour marquer la dignité.

Ibid. On a suivi dans la Version le sens du Grec. La Vulgate a traduit ainsi le même mot au verset suivant, & ce mot est opposé à celui de méchant habit.

℣. 3. *lettr.* asseyez-vous bien là. *Grec.* καλῶς. Ce mot peut signifier ici un lieu élevé, & éminent. *Voyez la 1. note sur le v. 13. de la 1. Epît. à Tim. ch. 3.*

Ibid. *lettr.* au bas de mon marche pié, ou de mon siege.

℣. 4. *lettr.* N'est ce pas là juger au-dedans de vous-même. *Expl.* c'est-à-dire, vous ériger vous-même en Juge souverain des autres. *Autr.* vous condanner vous-même.

Ibid. *lettr.* & vous rendre les juges de pensées injustes. *Expl.* c'est-à-dire, & prononcer des jugemens selon vos injustes préjugés. Saint Augustin *Epist.* 168. *ad Hieron. n.* 18. *tom.* 2. dit que ces injustes jugemens dont parle ici l'Apôtre S. Jacques, sont ceux que l'on fait lorsque par le seul motif de l'amour naturel que l'on a pour les richesses & pour les grandeurs, on préfere au pauvre celui qui en est revêtu. *Voyez le v. suiv.*

℣. 5. *expl.* Jesus Christ a choisi pour ses Apôtres des pauvres: & la plûpart des premiers fidelles étoient pauvres.

℣. 6. *expl.* en lui donnant la derniere place, & le méprisant. *Voyez le v. 3. ci dessus.*

Ibid. *expl.* Ne vous font-ils pas des procès injustes, & ne vous entraînent-ils pas devant les Juges payens dont ils briguent la faveur pour renverser la justice?

℣. 7. *lettr.* le bon nom. Grec καλὸν, le beau, le nom élevé & éminent. *Voyez la 1. note sur le v. 3. ci-dessus, & le v. 1. ch. 3. de la 1. à Tim.*

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, Vous aimerez également tous les hommes ou riches ou pauvres sans distinction. *Voyez le v. suiv.* L'Apôtre appelle ce commandement de la charité la loi royale; *c'est-à-dire*, l'un des grands commandemens qui renferme tous les préceptes de la seconde table. *Matth.* 22. *v.* 39.

℣. 9. *expl.* En effet, dans le même endroit où le précepte de l'amour du prochain est rapporté, *Levit. ch.* 19. *v.* 15. il est dit: Vous n'aurez point d'égard à la condition de la personne du pauvre, ni à celle du riche.

℣. 10. *expl.* Il perd par un seul peché la charité qui est l'ame de toute la loi, & est sujet à la malediction éternelle, comme s'il l'avoit violée toute entiere, quoiqu'il ne soit pas autant puni. *Voyez S. August. Epist.* 16. *n.* 19. *ch.* 6. *p.* 601. *tom.* 2.

Digitized by Google

11. *Qui enim dixit : Non mœchaberis, dixit & : Non occides. Quod si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.*

12. *Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.*

13. *Judicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam : supercxaltat autem misericordia judicium.*

14. *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?*

15. *Si autem frater & soror nudi sint, & indigeant victu quotidiano,*

16. *dicat autem aliquis ex vobis illis : Ite in pace, calefacimini & saturamini : non dederitis autem eis, quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?*

17. *Sic & fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.*

18. *Sed dicet quis : Tu fidem habes, & ego opera habeo : ostende mihi fidem tuam sine operibus : & ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.*

19. *Tu credis quoniam unus est Deus : Benè facis, & dæmones credunt, & contremiscunt.*

20. *Vis autem scire, ô homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?*

21. *Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?*

22. *Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius : & ex operibus fides consummata est?*

23. *Et suppleta est Scriptura, dicens : Credidit Abraham Deo, & reputatum est illi ad justitiam, & amicus Dei appellatus est.*

24. *Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, & non ex fide tantùm?*

25. *Similiter & Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, & aliâ viâ ejiciens?*

26. *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita & fides sine operibus mortua est.*

11. Puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultere, ayant dit aussi : Ne tuez point ; si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultere, vous êtes violateurs de la loi.

12. Reglez donc vos paroles & vos actions, comme devant être jugés par la loi de la liberté ℣.

13. Car celui qui n'aura point fait misericorde, sera jugé sans misericorde ; mais la misericorde s'élevera au-dessus *de la rigueur* du jugement ℣.

14. Mes freres, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres ℣? La foi le pourra-t-elle sauver?

15. Que si un de vos freres ou une de vos sœurs n'ont point de quoi se vêtir, & qu'ils manquent de ce qui leur est necessaire chaque jour pour vivre ; 1. Jean. 3. 17.

16. & que quelqu'un d'entre vous leur dise : Allez en paix, je vous souhaite de quoi vous garantir du froid & de quoi manger, sans leur donner neanmoins ce qui est necessaire à leur corps ; à quoi *leur* serviront vos paroles?

17. Ainsi la foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même ℣.

18. On pourra donc dire *à celui-là :* Vous avez la foi ; & moi j'ai les œuvres : Montrez-moi votre foi qui est sans œuvres ℣, & moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres.

19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu, vous faites bien ; mais les démons le croient aussi ℣, & *jusqu'à en* trembler.

20. Mais voulez-vous savoir, ô homme vain ℣, que la foi *qui est* sans les œuvres est morte?

21. Notre pere Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres ℣, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel? Gen. 22. 9.

22. Ne voyez-vous pas que sa foi étoit jointe à ses œuvres ℣, & que sa foi fut consommée par ses œuvres?

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit, & *sa foi* lui fut imputée à justice, & il fut appellé ami de Dieu ℣. Gen. 15. 6. Rom. 4. 3. Gal. 3. 6.

24. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres ℣, & non pas seulement par la foi.

25. Et Rahab, cette femme débauchée, ne fut-elle pas aussi justifiée de même par les œuvres, en recevant chez elle les espions *de Josué*, & les renvoyant par un autre chemin? Jos. 2. 4. Hebr. 11. 31.

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans ame ; ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres ℣.

℣. 12. *expl.* sur la loi de la charité. *Voyez ch.* 1. *v.* 25.

℣. 13. *expl.* en faisant disparoître les pechés.

℣. 14. *expl.* s'il n'exerce la charité & les bonnes œuvres.

17. *Grec.* par elle-même.

℣. 18. *expl.* L'Apôtre fait voir l'inutilité de la foi sans les œuvres, par l'impuissance où l'on seroit de la prouver à ceux qui nous la voudroient contester. *Grec.* par vos œuvres. Mais le raisonnement de l'Apôtre fait voir que la leçon de la Vulgate est ici préferable à celle du Grec, quoique l'une & l'autre soit bonne.

℣. 19. *expl.* par une connoissance naturelle, qui vient de leur propre experience, mais sans utilité, parceque leur foi n'est pas un don de Dieu ni un effet de la grace & de la charité.

℣. 20. *expl.* L'Apôtre s'adresse à ces faux-docteurs, qui soûtenoient qu'on étoit justifié par la seule foi sans les œuvres.

℣. 21. *expl.* Cela n'est pas contraire à ce que dit S. Paul, qu'Abraham crut ce que Dieu lui dit, & que sa foi lui fut imputée à justice ; car la foi ne consiste pas seulement à *croire*, mais aussi à obeïr : ainsi l'obeïssance d'Abraham étoit un effet de sa foi par laquelle il étoit justifié avant que d'offrir son fils Isaac : mais par cette action d'obeïssance, il reçut l'accroissement de sa justice & de sa foi. Il semble qu'il prévienne les objections que les faux-docteurs avoient coûtume de faire en s'autorisant du passage de l'Apôtre saint Paul, *Rom. ch.* 4. *v.* 3.

℣. 22. *autr.* agissante dans ses œuvres.

℣. 23. *expl.* C'est alors que cette parole de la Genese, *Abraham crut, &c.* qui avoit déja une fois été accomplie par sa créance, reçut par son obeïssance son dernier accomplissement. *Voyez Gen. ch.* 22. *v.* 12.

℣. 24. *expl.* Il ne parle pas des œuvres de la loi, independamment de Jesus-Christ, comme fait saint Paul, *Rom. ch.* 3. *v.* 28. lorsqu'il dit : que *nous devons reconnoître que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi* ; mais des œuvres qui ont la foi & la grace du Sauveur pour principe, & la charité pour fin. C'est dans ce sens que l'Apôtre saint Paul dit lui-même, *Rom. ch.* 2. *v.* 13. Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés.

℣. 26. *expl.* car la charité, dont les œuvres sont les effets, est la forme & la vie de la foi & de toute vertu.

CHAPITRE III.

La charge d'enseigner est à craindre. Beaucoup de maux naissent de la langue. Il est difficile de la contenir. La difference qu'il y a entre la sagesse du monde & celle du ciel.

1. *Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.*

2. *In multis enim offendimus omnes. Si quis in*

1. Mes freres, gardez-vous du desir qui fait que plusieurs veulent devenir maîtres ℣, sachant que *cette charge* vous ℣ expose à un jugement plus severe. Matt. 23. 8.

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes ℣. Que si

℣. 1. *lettr.* Que plusieurs ne deviennent point maîtres. *Autr.* Docteurs. Le dessein de l'Apôtre est de reprimer le schisme & la division dans la doctrine. Selon saint Augustin, c'est la diversité des dogmes qui multiplie les maîtres ; & au-contraire, une infinité de Docteurs sont comme un seul maître, quand ils n'enseignent que la même verité. *S. Aug. pref. de ses retract.*

Ibid. *Grec.* nous.

℣. 2. *expl.* On ne fait que trop de fautes de la langue par ignorance & par surprise : c'est pourquoi il faut bien se garder d'en commettre d'autres volontairement, sur-tout en enseignant une doctrine corrompue. L'Apôtre avoit en vûe quelques-uns des fidelles & des faux-docteurs, qui parloient mal les uns des des autres. *Voyez le v.* 11. *du ch.* 4. *ci-après.*

Digitized by Google

quelqu'un ne fait point de fautes en parlant ℣, c'est un homme parfait, & il peut tenir tout le corps en bride ℣.

verbo non offendit : hic perfectus est vir. Potest etiam frano circumducere totum corpus.

3. Ne voyez-vous pas que nous mettons des mords dans la bouche des chevaux, afin qu'ils nous obeïssent, & qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps *où nous voulons* ℣?

3. Si autem equis frana in ora mittimus ad consentiendum nobis, & omne corpus illorum circumferimus.

4. Ne voyez-vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, & qu'ils soient poussés par des vents impetueux; ils sont tournés neanmoins de *tous côtés* avec un très-petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les conduit?

4. Ecce & naves, cùm magnæ sint, & à ventis validis minentur, circumferuntur à modico gubernaculo, ubi impetus dirigentis voluerit.

5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps; & cependant combien se peut-elle vanter *de faire* de grandes choses? Ne voyez-vous pas combien un petit feu est capable d'allumer de bois ℣?

5. Ita & lingua modicum quidem membrum est, & magna exaltat. Ecce quantus ignis quàm magnam sylvam incendit!

6. La langue aussi est un feu. C'est un monde d'iniquité ℣; & n'étant qu'un de nos membres ℣, elle infecte tout le corps, elle enflamme tout le cercle & tout le cours de notre vie ℣, & est elle-même enflammée du feu de l'enfer.

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, & inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata à gehenna.

7. Car la nature de l'homme est capable de domter, & a domté en effet ℣ toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles, & les poissons de la mer ℣.

7. Omnis enim natura bestiarum, & volucrum: & serpentium, & cæterorum domantur, & domita sunt à natura humana:

8. Mais nul homme ne peut domter la langue ℣. C'est un mal inquiet & intraitable, elle est pleine d'un venin mortel ℣.

8. linguam autem nullus hominum domare potest: inquietum malum, plena veneno mortifero.

9. Par elle nous benissons Dieu notre Pere; & par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu.

9. In ipsa benedicimus Deum & Patrem: & in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

10. La benediction & la malediction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes freres, qu'il faut agir.

10. Ex ipso ore procedit benedictio, & maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.

11. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce, & de l'eau amere?

11. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem, & amaram aquam?

12. Mes freres, un figuier peut-il porter des raisins ℣, ou une vigne des figues? Ainsi nulle *fontaine d'eau* salée ne peut jetter de l'eau douce.

12. Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.

13. Y a-t-il quelqu'un *qui passe pour* sage & *pour* savant entre vous ℣? Qu'il fasse paroître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur ℣.

13. Quis sapiens, & disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.

14. Mais si vous avez dans le cœur une amertume de jalousie, & un esprit de contention ℣, ne vous glorifiez point *faussement d'être sages*: & ne mentez point contre la verité.

14. Quòd si zelum amarum habetis, & contentiones sint in cordibus vestris, nolite gloriari, & mendaces esse adversus veritatem.

15. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en-haut; mais c'est une sagesse terrestre ℣, animale, & diabolique.

15. Non est enim ista sapientia desursum descendens: sed terrena, animalis, diabolica.

16. Car où il y a de la jalousie & un esprit de contention, il y a aussi du trouble ℣ & toute sorte de mal.

16. Ubi enim zelus & contentio: ibi inconstantia, & omne opus pravum.

17. Mais la sagesse qui vient d'enhaut, est premierement chaste ℣, puis amie de la paix, moderée & équitable ℣, susceptible de tout bien, pleine de misericorde & des fruits des bonnes œuvres; elle ne juge point ℣, elle n'est point dissimulée.

17. Quæ autem desursum est sapientia, primùm quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia & fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.

18. Or les fruits de la justice se sement dans la paix, par ceux ℣ qui font des œuvres de paix ℣.

18. Fructus autem justitiæ in pace seminatur, facientibus pacem.

℣. 2. *expl.* principalement dans l'exercice du sacré ministere.

Ibid. *lettr.* car il peut tenir tout son corps en bride. *Expl.* C'est-à-dire, qu'à plus forte raison il se rendra le maître absolu de toutes ses actions.

℣. 3. *expl.* de la même maniere qu'en retenant la bouche d'un cheval avec un frein on vient à bout de conduire tous ses mouvemens. C'est la même application que l'Apôtre fait au vers. suivant par rapport à un vaisseau.

℣. 5. *lettr.* une grande forêt. *Grec.* une grande matiere, c'est ce qui a déterminé dans la version à traduire *de bois*, indeterminément.

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, un instrument general pour commettre & pour faire commettre aux autres toutes sortes de crimes. Le Sage represente admirablement bien les effets funestes qu'elle produit, *Eccli. ch.* 18. *v.* 16. *& suivans.*

Ibid. *lettr.* Elle domine sur nos membres. *Autr.* telle est l'autorité, la puissance & l'activité de la langue sur nos membres.

Ibid. *lettr.* la roue de notre nativité. *Grec.* de la nativité. *Expl.* toutes les parties de notre être, ce que l'Apôtre a expliqué par les paroles précedentes: *elle infecte tout le corps.*

℣. 7. *expl.* soit par force ou par adresse.

Ibid. lettr. *cæterorum*, peut-être pour *cæterum*. Grec. *marinorum*; *c'est-à-dire*, les monstres marins.

℣. 8. *expl.* sa propre langue, moins encore celle d'autrui. S. Augustin remarque que S. Jacque ne dit pas que la langue ne peut être domtée, mais seulement que *nul homme ne la peut domter* pour faire entendre qu'on ne la domte que par le secours & la grace de Dieu. *De nat. & grat. ch.* 15.

Ibid. *expl.* souvent cause de beaucoup de meurtres.

℣. 12. *Grec.* des olives.

℣. 13. *expl.* Ceci paroît s'adresser à ces faux apôtres qui se vantoient d'être sages, & que l'Apôtre a appellés, *v.* 20. *ch.* 2. *ci-dessus*, hommes vains, & qui paroissoient soûtenir que les œuvres n'étoient point necessaires pour être justifié, & que la foi seule suffisoit.

Ibid. *lettr.* dans la douceur de sa sagesse.

℣. 14. *expl.* Il reproche à ces faux docteurs, que toutes leurs disputes & la diversité de leur doctrine ne vient que d'un esprit de jalousie, & qu'ils ne sont pas convaincus de la verité de ce qu'ils enseignent.

℣. 15. *autr.* sensuelle.

℣. 16. Le mot Grec ἀκαταστασία, a un sens plus étendu que le mot Latin *inconstantia*. Il signifie un renversement d'ordre & des troubles séditieux, tels qu'en produisent ordinairement la jalousie & l'ambition.

℣. 17. *expl.* pure de tout mélange d'erreur; ou, honnête & pleine de pudeur.

Ibid. *lettr.* modeste, docile. *Grec.* traitable & accommodante. C'est la même chose que ce qui suit, qui ne se trouve point dans le Grec.

Ibid. *expl.* temerairement; *ou*, selon l'original, elle n'use point de discernement, *c'est-à-dire*, qu'elle n'a point d'égards, mal entendus pour la condition des personnes.

℣. 18. *autr.* pour ceux.

Ibid. *expl.* Il conclut qu'il n'y a que ceux qui aiment la paix & qui l'entretiennent, qui puissent esperer par leur conduite paisible les fruits & la récompense que Dieu reserve à la justice, qui n'est autre que la vraie sagesse en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

La concupiscence cause les divisions. Mauvaise priere. L'ami du monde est ennemi de Dieu. Il faut se soumettre à Dieu; resister au démon, pleurer, s'humilier, fuir la médisance, dépendre de l'ordre de Dieu.

1. *Unde bella & lites in vobis? Nonne hinc? ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?*

2. *Concupiscitis, & non habetis: occiditis, & zelatis: & non potestis adipisci: litigatis, & belligeratis, & non habetis, propter quod non postulatis.*

3. *Petitis, & non accipitis, eo quod malè petatis: ut in concupiscentiis vestris insumatis.*

4. *Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.*

5. *An putatis quia inaniter Scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus, qui habitat in vobis?*

6. *Majorem autem dat gratiam. Propter quod dicit: Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

7. *Subditi ergo estote Deo, resistite autem diabolo, & fugiet à vobis.*

8. *Appropinquate Deo, & appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores: & purificate corda, duplices animo.*

9. *Miseri estote, & lugete, & plorate: risus vester in luctum convertatur, & gaudium in mœrorem.*

10. *Humiliamini in conspectu Domini, & exaltabit vos.*

11. *Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, & judicat legem. Si autem judicas legem: non es factor legis, sed judex.*

12. *Unus est legislator, & judex, qui potest perdere, & liberare.*

13. *Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis: Hodie, aut crastino ibimus in illam civitatem, & faciemus ibi quidem annum, & mercabimur, & lucrum faciemus:*

1. D'Où viennent les guerres ✓ & les procès entre vous? N'est-ce pas de vos passions ✓ qui combattent dans votre chair ✓?

2. Vous êtes pleins de desirs, & vous n'avez pas ce que vous desirez, vous tuez & vous êtes jaloux, & vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez: vous plaidez, & vous faites la guerre ✓ *les uns contre les autres*, & vous n'avez pas neanmoins ce que vous tâchez d'avoir ✓; parceque vous ne le demandez pas *à Dieu*.

3. Vous demandez, & vous ne recevez point; parceque vous demandez mal, pour avoir de quoi satisfaire à vos passions ✓.

4. Ames adulteres ✓, ne savez-vous pas que l'amour du monde est une inimitié contre Dieu? Et par consequent quiconque voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu.

5. Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain: L'Esprit ✓ qui habite en vous, *vous* aime d'un amour de jalousie.

6. Il donne aussi une plus grande grace ✓. C'est pourquoi il est dit: Dieu resiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles ✓. *Prov. 3. 34. 1. Petr. 5. 5.*

7. Soyez donc assujettis à Dieu: resistez au diable, & il s'enfuira de vous.

8. Approchez-vous de Dieu, & il s'approchera de vous ✓. Lavez vos mains, pecheurs; & purifiez vos cœurs, vous qui avez l'ame double & partagée ✓.

9. Affligez-vous vous-mêmes ✓. Soyez dans le deuil & dans les larmes. Que votre ris se change en pleurs, & votre joie en tristesse ✓.

10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, & il vous élevera ✓. *1. Petr. 5. 6.*

11. Mes freres, ne parlez point mal les uns des autres ✓. Celui qui parle contre son frere, & qui juge son frere, parle contre la loi, & juge la loi. Que si vous jugez la loi, vous n'en êtes plus observateur, mais vous vous en rendez le juge ✓.

12. Il n'y a ✓ qu'un legislateur ✓, qui peut sauver & qui peut perdre ✓.

13. Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain ✓? *Je m'adresse* maintenant à vous ✓, qui dites: Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville: nous demeurerons là un an, nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup. *Rom. 14. 4.*

℣. 1. *expl.* C'est ce qu'il a appellé *chap. 3. v. 14.* des contentions, & des disputes, & des procès. Ce dernier mot explique celui de guerre.

Ibid. *expl.* du desir que vous avez de posseder de grandes richesses, d'obtenir les honneurs, & de mener une vie molle, sensuelle & voluptueuse?

Ibid. *lettr.* dans vos membres. *Expl.* Lorsque la convoitise domine dans l'homme, elle regne absolument dans son cœur, & de-là elle commande à toutes les puissances de l'ame qu'elle emploie pour accomplir ses desirs déreglés; elle se sert aussi des membres du corps, comme d'armes pour commettre l'iniquité, comme dit S. Paul. *Rom. ch. 6. v. 12. 19.*

℣. 2. *expl.* L'Apôtre décrit l'agitation & l'inquietude que la concupiscence cause dans l'homme, par l'impuissance où elle est de se satisfaire & de trouver du repos dans la jouissance des biens de ce monde.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, les choses même dont l'usage est legitime & necessaire, vous ne les obtenez pas; parceque vous les attendez uniquement de votre industrie & de votre travail, & non de Dieu.

℣. 3. *expl.* Mais si vous vous adressez à Dieu, ou vous demandez mal les choses que vous desirez, ou vous avez dessein d'en faire un mauvais usage.

℣. 4. *expl.* Il parle aux Chrétiens qui abandonnent Dieu pour se donner au monde.

℣. 5. *expl.* L'Esprit qui habite en vous desire jusques à l'envie. Le verset suivant prouve que cela n'est pas dit de la concupiscence ni en mauvaise part, mais de l'Esprit de Dieu; c'est le sens qu'on a suivi dans la Version qui a rapport à ce qui est dit *Exode ch. 20. v. 5. & ch. 34. v. 14.* Je suis un Dieu plein de zele & de jalousie.

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, il est bien juste qu'il soit jaloux, & qu'il desire d'être aimé uniquement, puisque nous recevons de lui seul toutes les graces.

Ibid. *expl.* Ce passage qui n'est qu'en partie dans les Proverbes, est tout entier dans S. Pierre, d'où il semble que S. Jacque l'a tiré; c'est la raison que S. Jacque allegue, pourquoi Dieu refuse souvent de nous donner ses graces, & d'exaucer nos prieres. *Voyez ci-dessus v. 3.* On est superbe quand on ne se confie pas en lui seul, & que l'on a recours à des moyens humains. *Voyez le v. suiv.*

℣. 8. *expl.* Approchez-vous de lui par l'humilité, par la pénitence & par la priere, & il s'approchera de vous, en vous accordant ce que vous lui demandez. *Voyez le v. 6. ci-dessus.*

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, vous qui affectez de paroître ami de Dieu, sans cesser de l'être du monde; *voyez le v. 4. ci-dessus* ce qui n'est pas possible.

℣. 9. *lettr.* Soyez miserables. *Expl.* reconnoissez votre misere. On a suivi le Grec dans la Version. L'Apôtre S. Jacque exhorte les pecheurs dont il vient de parler, à gemir de leurs pechés, & à faire pénitence.

Ibid. *expl.* les ris & les joies du monde; cette vie de plaisir dans laquelle les mondains se plongent.

℣. 10. *expl.* est-vous comblant de ses graces. *Voyez le v. 6. ci-dessus.*

℣. 11. *expl.* Ceci a rapport à ce que l'Apôtre a dit ci-dessus au *ch. 1. v. 26. & ch. 3. v. 2. & suiv.* contre les desordres de la langue, de la jalousie, & de l'esprit de contention de quelques fidelles & faux-docteurs. *Voyez v. 16. ch. 3. ci-dessus.*

Ibid. *expl.* ou parcequ'en blâmant celui qui fait bien & qui obeit à la loi, il blâme & condanne en même-temps la loi même qui ordonne ou permet ce que fait son prochain; *ou*, parceque faisant une action contraire à la loi, il la desapprouve & la condanne par son procedé.

℣. 12. *autr.* Cependant il n'y a, &c.

Ibid. *lettr.* & qu'un Juge. On l'a omis dans la Version, parcequ'il n'est pas dans le Grec.

Ibid. *expl.* ainsi celui qui condanne & qui juge son frere, usurpe les droits de Dieu.

℣. 13. *expl.* Ces paroles: *mais vous*, &c. sont la suite du verset précedent.

Ibid. *Grec.* ἄγε. *Expl.* Quant à vous, qui dites. L'Apôtre s'adresse à d'autres qu'à ceux ausquels il vient de parler. La Vulgate au *v. 1. du ch. suiv.* a traduit comme porte le Grec: *Agite nunc divites*, mais vous, riches.

Digitized by Google

14. quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain.

15. Car qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur qui paroît pour un peu de temps, & qui disparoît ensuite ℓ: au-lieu que vous devriez dire: S'il plaît au Seigneur, & si nous vivons, nous ferons telle & telle chose ℓ.

16. Et vous au-contraire, vous vous élevés dans vos pensées présomtueuses. Toute cette présomtion est mauvaise ℓ.

17. Celui-là donc est coupable de peché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas ℓ.

14. *qui ignoratis quid erit in crastino.*

15. *Qua est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, & deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis: Si Dominus voluerit; &: Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.*

16. *Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis, maligna est.*

17. *Scienti igitur bonum facere, & non facienti, peccatum est illi.*

℣. 15. *expl.* Quelle stabilité peuvent donc avoir tous les beaux projets que l'on bâtit sur un fondement si peu solide?

Ibid. *expl.* Ce n'est pas qu'il soit necessaire de prononcer toûjours ces paroles dans nos entreprises; il suffit que nous soumettions tout à la volonté de Dieu, & que nous nous souvenions que notre vie ne tient à rien.

℣. 16 *expl.* Le mot grec signifie une malice ou un crime volontaire & deliberé; c'est pourquoi l'Apôtre ajoûte au verset suivant, *qui sait le bien qu'il doit faire & ne le fait pas, &c.*

℣. 17. *expl.* C'est-à-dire, qui contre la connoissance qu'il a de son neant, de sa dépendance, de l'incertitude de la vie, dispose de tout, & agit comme si il étoit le maître absolu des évenemens, & que tout ne dépendît que de lui-même: d'autres appliquent ceci aux faux-docteurs, ausquels S. Jacque reproche d'agir & d'enseigner contre leurs propres connoissances.

CHAPITRE V.

Les riches avares seront severement punis. La patience dans l'affliction. Il faut fuir le jurement. L'Extrême-Onction. La confession des pechés. La force des prieres d'un juste. Il faut remettre dans le chemin ceux qui s'égarent.

1. MAis vous, riches, pleurez; poussez des cris & comme des hurlemens ℓ dans la vûe des miseres ℓ qui doivent fondre sur vous.

2. La pourriture consume les richesses que vous gardez, les vers mangent les vêtemens que vous avez en reserve ℓ.

3. La rouille gâte l'or & l'argent que vous cachez, & cette rouille s'élevera en témoignage contre vous, & devorera votre chair comme un feu ℓ. C'est-là le tresor de colere que vous amassez pour les derniers jours ℓ.

4. Sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la recolte de vos champs, crie contre vous ℓ, & que leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu ℓ des armées.

5. Vous avez vêcu sur la terre dans les delices & dans le luxe ℓ; vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice ℓ.

6. Vous avez condanné ℓ & tué le juste, sans qu'il vous ait fait de resistance ℓ.

7. Mais vous, mes freres ℓ, perseverez dans la patience jusqu'à l'avenement du Seigneur ℓ. Vous voyez que le laboureur, dans l'espérance de recueillir le fruit precieux de la terre, attend patiemment *que Dieu envoie* ℓ les pluies de la premiere & de l'arriere-saison ℓ.

8. Soyez ainsi patiens, & affermissez vos cœurs; car l'avenement du Seigneur est proche ℓ.

1. *Agite nunc, divites, plorate ululantes in miseriis vestris, quæ adveniunt vobis.*

2. *Divitiæ vestræ putrefactæ sunt: & vestimenta vestra à tineis comesta sunt.*

3. *Aurum & argentum vestrum eruginavit: & ærugo eorum in testimonium vobis erit, & manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.*

4. *Ecce merces operariorum, qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est à vobis, clamat: & clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.*

5. *Epulati estis super terram, & in luxuriis enutristis corda vestra in die occisionis.*

6. *Addixistis, & occidistis justum, & non restitit vobis.*

7. *Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum, & serotinum.*

8. *Patientes igitur estote & vos, & confirmate corda vestra, quoniam adventus Domini appropinquavit.*

℣. 1. *expl.* Saint Jacque avoit déja parlé contre les riches. *Voyez ch.* 1. *v.* 10. & ici il semble avoir eu en vûe les maledictions que Jesus-Christ a prononcées contre les riches. *Matth. ch.* 19. *v.* 23. & 24. *Luc. ch.* 6. *v.* 24. *Voyez la* 1. *note sur le v.* 7. *ci-après.*

Ibid. *expl.* non seulement de cette vie. *Voyez les deux vers. suiv.* mais encore plus par les miseres qui vous attendent en l'autre vie. *Voyez le verset* 3.

℣. 2. *expl.* Combien souvent cela arrive aux riches avares? *Voyez Matth. ch.* 6. *v.* 19. & 20.

℣. 3. *expl.* C'est-à-dire, que cette même rouille qui rongeoit leur or & leur argent rongeant aussi leur conscience par le cuisant regret qui leur restera de leur dureté & de leurs injustices envers les pauvres, sera comme un feu devorant qui tourmentera cruellement leurs corps mêmes sans jamais les consumer.

Ibid. *expl.* Ainsi au-lieu d'un tresor de biens & de richesses qu'ils croyoient avoir en reserve pour le reste de leur vie, ils ne trouvent qu'un tresor de vengeance & de supplices; *c'est à-dire*, un amas redoutable de tourmens pour le jour du jugement & pour toute la suite de l'éternité.

℣. 4. *expl.* Il comprend sous cette espece, comme étant une des plus criantes, toutes leurs autres injustices.

Ibid. *litter.* du Seigneur.

℣. 5. *expl.* Après que le saint Apôtre a parlé aux riches avares & impitoyables, qui n'osent se servir des biens dont ils regorgent, il s'adresse maintenant aux riches voluptueux & somtueux, qui consument en festins & en délices les richesses qu'ils acquierent.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils s'engraissent comme des victimes malheureuses, qui sont prêtes à être immolées par la colere de Dieu, pour expier l'oppression & la mort des justes. *Voyez Jeremie ch.* 12. *v.* 3.

℣. 6. *expl.* cela s'entend en general des pauvres, que les riches opprimoient, & faisoient condanner sans forme de procès & sans sujet, pour s'emparer de leur bien. Le mot grec signifie: ruiner, devorer, outrager.

Ibid. *litter.* celui qui ne vous faisoit aucun mal.

℣. 7. *expl.* Le principal dessein de l'Apôtre est de consoler les Juifs convertis, & de les soûtenir dans leur foi au milieu des outrages & des mauvais traitemens qu'ils souffroient de la part des riches, & pour desabuser ceux d'entre eux qui rendoient des honneurs aux riches par l'estime qu'ils avoient pour les richesses. *Voyez ci-dessus ch.* 2. *v.* 2. & *suivans.*

Ibid. *expl.* qui fera finir tous vos maux: c'est aussi à tous les pauvres opprimés qu'il s'adresse.

Ibid. *Grec.* en lui, selon quelques-uns. Ce pronom se rapporte au fruit de la recolte: selon d'autres, au Seigneur. On a suivi le dernier sens dans la Version.

Ibid. *expl.* Il appelle les pluies de la premiere saison, celles qui tombent après qu'on a semé, & qui font germer le grain; & les pluies de la derniere saison, celles qui grossissent l'épi & le font meurir. *Grec.* La rosée & la pluie. *Expl.* C'est-à-dire, la pluie du matin, & la pluie du soir.

℣. 8. *expl.* Les premiers Chrétiens croyoient que le jugement devoit arriver bien-tôt après la destruction de Jerusalem: aussi notre Seigneur le fait-il suivre de près, lorsqu'il répond aux questions que ses disciples lui avoient faites sur ce sujet, & tous les Apôtres en parlent de même. Mais c'est que devant Dieu à qui mille ans ne sont qu'un jour, tout ce temps qui nous paroît long, est fort court, & nous paroît même tel quand il est arrivé.

Digitized by Google

9. *Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.*

10. *Exemplum accipite, fratres, exitûs mali, laboris, & patientiæ, Prophetas : qui locuti sunt in nomine Domini :*

11. *Ecce beatificamus eos, qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, & finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, & miserator.*

12. *Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare, neque per cælum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester : Est, est : Non, non : ut non sub judicio decidatis*

13. *Tristatur aliquis vestrûm ? oret : Æquo animo est ? psallat.*

14. *Infirmatur quis in vobis ? inducat Presbyteros Ecclesiæ, & orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini :*

15. *& oratio fidei salvabit infirmum, & alleviabit eum Dominus : & si in peccatis sit, remittentur ei.*

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, & orate pro invicem ut salvemini : multum enim valet deprecatio justi assidua.*

17. *Elias homo erat similis nobis passibilis : & oratione oravit ut non plueret super terram, & non pluit annos tres, & menses sex.*

18. *Et rursum oravit : & cælum dedit pluviam, & terra dedit fructum suum.*

19. *Fratres mei, si quis ex vobis erraverit à veritate, & converterit quis eum :*

20. *scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, & operiet multitudinem peccatorum.*

9. N'ayez point d'aigreur // les uns contre les autres; afin que vous ne soyez point condannés. Voilà le Juge qui est à la porte //.

10. Prenez, mes freres, pour exemple de patience dans les afflictions //, les Prophetes qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Vous voyez que nous les appellons bienheureux, de ce qu'ils ont tant souffert //. Vous avez appris quelle a été la patience de Job, & vous avez vû la fin du Seigneur //; car le Seigneur est plein de compassion & de misericorde.

12. Mais avant toutes choses, mes freres, ne jurez // ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelqu'autre chose que ce soit; mais contentez-vous de dire ? Cela est; ou : Cela n'est pas //; afin que vous ne soyez point condannés //. *Matt. 5. 34.*

13. ‡ Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse ? qu'il prie //. Est-il dans la joie ? qu'il chante de *saints* cantiques //. ‡ POUR LES MALADES.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade // ? qu'il appelle les Prêtres // de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui // l'oignant d'huile au nom du Seigneur //.

15. Et la priere de la foi // sauvera le malade, le Seigneur le soulagera; & s'il a commis des pechés, ils lui seront remis //.

16. ‡ Confessez // vos // fautes // l'un à l'autre //, & priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez guéris //; car la fervente // priere du juste peut beaucoup. ‡ POUR LES ROGATIONS

17. Elie étoit un homme sujet comme nous à toutes les miseres de la vie; & cependant ayant prié *Dieu* avec grande ferveur // qu'il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans & demi //. *3. Reg. 17. 1. Luc. 4. 25.*

18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, & la terre produisit son fruit.

19. Mes freres, si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la verité //; & que quelqu'un l'y fasse rentrer,

20. qu'il sache que celui qui convertira un pecheur & le retirera de son égarement, sauvera une ame de la mort, & couvrira la multitude de ses pechés // ¶.

℣. 9 *lettr. & Grec.* Ne gemissez point. *Expl.* Ne portez point avec peine & avec impatience votre misere, en la comparant à la prosperité des autres. *Voyez le v. suiv.*

Ibid. *expl.* L'avenement du Seigneur qui s'approche. *Voyez le v. 7. ci-dessus.*

℣. 10. *lettr.* Le succès, la fin, ou le fruit de la souffrance & de la patience; ainsi porte le Grec. *Voyez le v. suiv.* c'est ce qu'il appelle la fin du Seigneur.

℣. 11. *lettr.* Vous voyez que nous beatifions ceux qui ont souffert.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, vous avez vû comment la patience de Job a été couronnée de la main du Seigneur par une fin bienheureuse.

℣. 12. *lettr.* Ne jurez point. *Expl.* L'Apôtre recommande ici de ne point jurer en aucune façon, comme l'avoit dit Jesus-Christ, *Matt. ch. 5. v. 34. Expl.* ce qui suppose sans necessité.

Ibid. Et en cas qu'on soit oblige de jurer, il en prescrit ici la maniere. *Voyez les notes sur les vers. 34. & suiv. du ch. 5. de S. Matth.*

Ibid. *expl.* Grec ὑπόκρισιν : *Expl.* afin que vous ne tombiez pas dans l'hypocrisie. *Expl.* C'est-à-dire, afin que vous ne soyez pas trouvés en mensonge ou en contradiction : mais ce mot signifie ici jugement & condannation.

℣. 13. *expl.* C'est-à-dire, qu'il répande l'affliction de son cœur aux piés de Dieu, en lui representant sa misere, & en lui faisant un sacrifice.

Ibid. *lettr.* a-t-il l'esprit tranquile, qu'il chante des Pseaumes. *Expl.* d'action-de-grace. *Voyez Ephes. ch. 5. v. 18. & suiv.*

℣. 14. *expl.* Le mot grec signifie une maladie grieve. C'est comme l'entend le Concile de Trente *Sess. 14. ch. 3.* Car saint Jacque parle de l'Extrême-onction. Il en marque le sujet, qui est le malade; les ministres qui sont les Prêtres; la matiere, qui est l'huile; la forme, qui est la priere de la foi pour le malade; l'application de l'une & de l'autre à leur sujet, qui est l'onction du malade au nom du Seigneur; l'effet pour le corps, qui est la guérison ou le soulagement de son mal; l'effet pour l'ame, qui est la remission de ses pechés.

Ibid. *expl.* On peut dire que le nombre pluriel est mis pour le singulier, & que cela veut dire quelqu'un d'entre les Prêtres. Ou bien, l'Apôtre parle de plusieurs Prêtres, parceque dans la primitive Eglise plusieurs Prêtres venoient visiter le malade, dont toutefois un seul conferoit le Sacrement de l'Extrême-Onction, les autres joignant leurs prieres, & assistant à cette ceremonie.

Ibid. *autr.* pour lui. *Expl.* Le Prêtre & les assistans font plusieurs prieres *pour* le malade; mais il y en a une principale qui se prononce solennellement en faisant les onctions, & on peut dire que c'est en ce sens que les Prêtres *prient sur* le malade, à cause que les onctions se font par l'imposition des mains.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, par l'ordre, par l'autorité, & par la vertu de Jesus-Christ, & selon l'institution qu'il en a faite.

℣. 15. *expl.* Parcequ'elle se fait en la foi de Jesus-Christ, & que c'est la priere de l'Eglise, dont la foi ne manque jamais, quoique celle de ses ministres puisse manquer.

Ibid. *expl.* Un effet de ce Sacrement c'est le soulagement du corps & de l'esprit, selon qu'il est utile pour les desseins de Dieu par rapport aux dispositions du malade, & pour le bien de son ame : mais le principal effet, c'est l'expiation & la remission des pechés qui n'ont point été expiés par la pénitence, dont ce Sacrement est le supplement. Ainsi ce Sacrement peut reparer toutes les confessions involontairement défectueuses. C'est ainsi que toute la tradition l'a expliqué, & que tous les Peres de l'Eglise en ont parlé. *Voyez Origene hom. 2. in Levit. cap. 1. & 2. Innoc. 1. ad Decentium tom. 2. Conc. p. 1248. de Labbe art. 8. an. 402. les Concil. de Rheims cap. 15. an. 630. tom. 6. Concil. p. 1694. de Vvormes en 868. p. 958. tom. 8. cap. 72. de Paris an. 850. cap. 8. tom. 8. p. 64. Concil. de Chalons sur Saone en 813. tom. 7. des Concil. cap. 48. p. 1283.*

℣. 16 *lettr.* Confessez donc. *Expl.* Cette particule *donc* n'est point dans le Grec, c'est pourquoi on l'a supprimée dans la Version.

Ibid. Ce pronom *vos* n'est point dans le Grec.

Ibid. *lettr.* vos pechés; le mot grec signifie des fautes legeres, il est different de celui du verset précedent qu'on a traduit dans la Version par *pechés.*

Ibid. *expl.* aux Prêtres qui ont pouvoir de les remettre; ce qui s'entend principalement des peches griefs. Quelques-uns l'entendent de l'aveu que les fidelles font à leurs freres des fautes qu'ils ont commises contr'eux, pour leur en demander le pardon. D'autres veulent que S. Jacque parle de cet humble aveu, par lequel des personnes de pieté découvrent leurs freres, & sur-tout à des hommes spirituels, leurs pechés, pour leur demander leur avis, ou le secours de leurs prieres. Tous ces sentimens ne sont point incompatibles.

Ibid. *expl.* ou de maladie, ou de pechés; on a suivi le sens du Grec.

Ibid. *lettr.* assidue, le Grec efficace, fervente.

℣. 17. *lettr.* ayant prié par priere, *hebraïsme.* pour dire, avec ferveur. Ceci explique le mot d'*assidue* du verset précedent. L'Ecriture, *lib. 3. Reg. ch. 17.* ne fait aucune mention de cette priere d'Elie, qui fut sans doute plus interieure qu'exterieure.

Ibid. expl. *Voyez la note sur le v. 25. du ch. 4. de S. Luc.*

℣. 19. soit en suivant une doctrine corrompue & erronée, ou en menant une vie déreglée.

℣. 20. *expl.* soit des siens propres, ou de ceux du pecheur converti. Le dernier paroît le plus probable, en suivant le sens du passage des Proverbes ch. 10. v. 12. d'où il paroît que celui-ci est emprunté. Origene, *hom. 2. in Levit. ch. 1. & 2.* met ce moyen entre ceux qu'on doit employer pour obtenir la remission de ses pechés, & se sert des mêmes termes que l'Apôtre saint Jacque.

Digitized by Google